

M. CLEAVER: J'ai donné ma réponse.

M. le PRÉSIDENT: L'honorable député ne veut pas qu'on l'interrompe. Le Règlement interdit donc aux honorables députés de l'interrompre.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Il est plus sage que je ne le croyais.

M. CLEAVER: Quand j'aurai terminé mon exposé, je répondrai volontiers aux questions que voudront bien me poser les députés de l'opposition. Le 5 décembre, parlant des travaux de la Chambre, le premier ministre affirmait:

Le Gouvernement aurait préféré terminer l'examen de quelques mesures...

M. FULTON: Quelle page?

M. CLEAVER: Page 3.

...que le Parlement s'est réuni pour étudier immédiatement avant de reprendre, dans quelques semaines, le débat sur l'Adresse, mais je crois comprendre que les chefs des divers partis de l'opposition aiment mieux avoir au moins l'occasion de commenter immédiatement l'Adresse.

M. MANROSS: Ce texte n'indique pas qu'il soit question de tirer de l'argent du gousset des contribuables.

M. CLEAVER: Attendez un instant. Le chef de l'opposition a ensuite pris la parole pour exposer son attitude sur la question. Veuillez m'en croire, si la constitution avait été violée de quelque façon, si nos droits avaient été foulés aux pieds, ainsi qu'on l'a prétendu ce soir, il est sûr qu'une douzaine de membres de l'opposition auraient soulevé la question constitutionnelle le jour même de l'ouverture de la session.

M. SMITH (Calgary-Ouest): Ne l'ai-je pas soulevée à ce moment-là?

M. CLEAVER: J'affirme que vous n'en avez rien fait.

M. FLEMING: Le chef de l'opposition l'a soulevée.

M. CLEAVER: La taxe a été imposée le 17 novembre. La Chambre s'est réunie le 5 décembre. Or aucun membre de l'opposition n'a soulevé cette magnifique question constitutionnelle.

M. ROSS (Souris): Le chef de l'opposition a soulevé la question. Où étiez-vous donc?

M. CLEAVER: J'affirme, monsieur le président, que l'opposition n'a songé à soulever cette question qu'après avoir constaté qu'elle ne pouvait s'en prendre au fond même de la mesure: elle a donc voulu se trouver un autre point d'attaque.

[M. Smith (Calgary-Ouest).]

Je cite maintenant aux honorables vis-à-vis les paroles de leur chef.

M. ROSS (Souris): Lisez ce qu'il dit, page 5 du hansard, sur la constitution.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. CLEAVER: A la page 4...

M. ROSS (Souris): Lisez ce qu'il dit sur la constitution.

L'hon. M. ABBOTT: Les chefs sont trop nombreux.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre! Tous les honorables députés conviendront, je crois, que celui qui a la parole, ne doit pas être continuellement interrompu.

M. CLEAVER: Je ne leur en veux pas de sembler si désespérés. Je sympathise avec eux. Voici ce que déclarait leur chef à la Chambre, ainsi qu'en témoigne la page 4 du compte rendu.

M. ROSS (Souris): Lisez la page 5.

M. CLEAVER: Prenant la parole après le premier ministre, il a dit:

On nous dit que les mesures dont nous sommes saisis sont de nature urgente.

Et le chef de l'opposition ajoute:

On reconnaîtra que les questions auxquelles elles ont trait sont effectivement urgentes, mais j'ose affirmer que les mesures mêmes ne le sont pas.

Il a ensuite demandé de consacrer le temps de la Chambre au débat sur l'Adresse. Si mes honorables amis veulent la citation exacte, je la leur donnerai. Il nous a dit ensuite que les cultivateurs étaient fort irrités et a ajouté bien d'autres choses, mais pas un mot de ce terrible crime commis contre la constitution.

M. HAZEN: Lisez le dernier paragraphe.

M. CLEAVER: J'en aurai suffisamment lu pour vous satisfaire tous quand j'aurai terminé.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre. Quelques honorables députés désirent que la page 5 soit lue, mais ils pourront le faire s'ils le désirent. Je les prie de ne pas interrompre l'honorable député d'Halton.

Une VOIX: Il est onze heures.

M. CLEAVER: Le chef de l'opposition ne s'est pas contenté d'insister pour que nous procédions au débat sur l'Adresse: il a même invoqué des motifs et rappelé des précédents parlementaires. Si mes honorables amis veulent se reporter à la page 5, ils verront qu'il a dit ceci: